



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2025

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14
Conseillers présents 14
Quorum 8

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 23 mai 2025

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRE.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025
2. Salle polyvalente
3. Village avenir
4. Terrain de foot 5 : alimentation électrique
5. ALSH : Tarifs périscolaires et extrascolaires
6. Travaux bâtiments communaux
7. Salle des Lilas
8. Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025.

2- Validation ajout sujets à l'ordre du jour

Mickaël DELAHAYE, Maire, demande au conseil municipal s'il est favorable à l'ajout du sujet suivant à l'ordre du jour :

- Acquisition d'une débroussailleuse pour les agents techniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'ajout du sujet à l'ordre du jour.

3- Salle polyvalente : organigramme, tarifs

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, présente au conseil municipal l'organigramme (organisation des barillets de la salle).

La commission de la salle polyvalente présente les tarifs étudiés pour la location de la salle aux administrés et aux agents en activités (location aux weekends exclusivement, pas de journée seule) ainsi qu'aux entreprises extérieures.

Le conseil municipal, à la majorité, valide le tarif de la location de la salle polyvalente d'un montant de 400€ le weekend pour les Commerçois et les agents en activité dans la collectivité.

Le conseil municipal, à la majorité, valide le tarif de la location de la salle polyvalente d'un montant de 600€ pour les entreprises extérieures (weekend et semaine).

4- Village d'avenir

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que la commune de Commer a été retenue en tant que Village d'avenir ce qui peut permettre d'obtenir certaines aides et accompagnements spécifiques de différents acteurs comme l'Etat ou le Département pour développer ses projets.

5- Terrain de foot 5 : alimentation électrique

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, présente au conseil municipal le devis de la société FL Entreprise de 909,21 € HT pour la mise en place de la fourniture et la pose de l'alimentation électrique pour le terrain de Foot 5x5.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société FL Entreprise pour un montant de 909,21 HT.

6- ALSH : Tarifs périscolaires et extrascolaires

Lors du dernier conseil, il avait été voté de passer à 8 tranches en quotient familial au lieu de 3 suite à une sollicitation de la CAF.

Aurore BIBRON, adjointe au Maire, propose au conseil municipal les différentes évolutions de tarifs périscolaires et extrascolaires en fonction de chaque quotient familial applicable à compter du 7 juillet 2025.

★ PÉRISCOLAIRE

★ TARIF PÉRISCOLAIRE MATIN : 7H15-8H35 (lundi au vendredi)

PÉRISCOLAIRE MATIN	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	1,22 €	1,32 €
QF 700 à 999	1,24 €	1,34 €
QF de 1000 à 1149	1,26 €	1,36 €
QF de 1150 à 1299	1,27 €	1,37 €
QF de 1300 à 1449	1,44 €	1,54 €
QF de 1450 à 1599	1,46 €	1,56 €
QF de 1600 à 1750	1,48 €	1,58 €
QF <1750	1,50 €	1,60 €

★ TARIF PÉRISCOLAIRE MIDI : 11H45-13H20 (lundi au vendredi)

PÉRISCOLAIRE MIDI	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	0,04 €	0,04 €
QF 700 à 999	0,05 €	0,05 €
QF de 1000 à 1149	0,06 €	0,06 €
QF de 1150 à 1299	0,07 €	0,07 €
QF de 1300 à 1449	0,09 €	0,09 €
QF de 1450 à 1599	0,10 €	0,10 €
QF de 1600 à 1750	0,11 €	0,11 €
QF <1750	0,12 €	0,12 €

★ TARIF TEMPS D'ANIMATION : 15H30-16H30 (mardi, jeudi et vendredi pour les élémentaires)

TEMPS D'ANIMATION	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	0,34 €	0,34 €
QF 700 à 999	0,36 €	0,36 €
QF de 1000 à 1149	0,37 €	0,37 €
QF de 1150 à 1299	0,40 €	0,40 €
QF de 1300 à 1449	0,46 €	0,46 €
QF de 1450 à 1599	0,48 €	0,48 €
QF de 1600 à 1750	0,50 €	0,50 €
QF <1750	0,52 €	0,52 €

★ **TARIF PÉRISCOLAIRE SOIR : 16H30-19H00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)**

Forfait de 16h30 à 18h00

PÉRISCOLAIRE SOIR FORFAIT	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	1,02 €	1,12 €
QF 700 à 999	1,04 €	1,14 €
QF de 1000 à 1149	1,06 €	1,16 €
QF de 1150 à 1299	1,08 €	1,18 €
QF de 1300 à 1449	1,22 €	1,32 €
QF de 1450 à 1599	1,24 €	1,34 €
QF de 1600 à 1750	1,26 €	1,36 €
QF <1750	1,28 €	1,38 €

Demi-heure à partir de 18h00

PÉRISCOLAIRE SOIR DEMI-HEURE	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	0,32 €	0,37 €
QF 700 à 999	0,34 €	0,39 €
QF de 1000 à 1149	0,36 €	0,41 €
QF de 1150 à 1299	0,37 €	0,42 €
QF de 1300 à 1449	0,44 €	0,49 €
QF de 1450 à 1599	0,46 €	0,51 €
QF de 1600 à 1750	0,48 €	0,53 €
QF <1750	0,50 €	0,55 €

Au-delà de 19h00, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire.

★ **TARIF MERCREDI LOISIRS (temps scolaire)**

DEMI-JOURNÉE : 9H00-12h00 / 13H30-17H00

MERCREDI LOISIRS	TARIF COMMUNE DEMI-JOURNÉE	TARIF HORS COMMUNE DEMI-JOURNÉE
QF <700	2,97 €	3,97 €
QF 700 à 999	3,11 €	4,11 €
QF de 1000 à 1149	3,24 €	4,24 €
QF de 1150 à 1299	3,38 €	4,38 €
QF de 1300 à 1449	3,90 €	4,90 €
QF de 1450 à 1599	4,05 €	5,05 €
QF de 1600 à 1750	4,20 €	5,20 €
QF <1750	4,35 €	5,35 €

JOURNÉE : 9H00-17H00

MERCREDI LOISIRS	TARIF COMMUNE JOURNÉE	TARIF HORS COMMUNE JOURNÉE
QF <700	7,25 €	9,25 €
QF 700 à 999	7,38 €	9,38 €
QF de 1000 à 1149	7,52 €	9,52 €
QF de 1150 à 1299	7,65 €	9,65 €
QF de 1300 à 1449	8,65 €	10,65 €
QF de 1450 à 1599	8,80 €	10,80 €
QF de 1600 à 1750	8,95 €	10,95 €
QF <1750	9,10 €	11,10 €

★ EXTRASCOLAIRE GARDERIE MATIN ET/OU SOIR :

★ TARIF RESTAURANT SCOLAIRE

RESTAURANT SCOLAIRE	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
Tarif unique	4,50 €	5,50 €

★ EXTRASCOLAIRE

★ TARIF EXTRASCOLAIRE MIDI : 11H45-13H20 (lundi au vendredi)

PÉRISCOLAIRE MIDI	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	0,04 €	0,04 €
QF 700 à 999	0,05 €	0,05 €
QF de 1000 à 1149	0,06 €	0,06 €
QF de 1150 à 1299	0,07 €	0,07 €
QF de 1300 à 1449	0,09 €	0,09 €
QF de 1450 à 1599	0,10 €	0,10 €
QF de 1600 à 1750	0,11 €	0,11 €
QF <1750	0,12 €	0,12 €

★ EXTRASCOLAIRE GARDERIE MATIN ET/OU SOIR :

7H30-9H00 / 17H00-18H30 (vacances)

PÉRISCOLAIRE MATIN ET/OU SOIR	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	0,08 €	0,08 €
QF 700 à 999	0,09 €	0,09 €
QF de 1000 à 1149	0,10 €	0,10 €
QF de 1150 à 1299	0,11 €	0,11 €
QF de 1300 à 1449	0,13 €	0,13 €
QF de 1450 à 1599	0,14 €	0,14 €
QF de 1600 à 1750	0,15 €	0,15 €
QF <1750	0,16 €	0,16 €

Au-delà de 18h30, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire.

★ ACCUEIL DE LOISIRS (vacances)

JOURNÉE : 9H00-17H00

ACCUEIL DE LOISIRS	TARIF COMMUNE JOURNÉE	TARIF HORS COMMUNE JOURNÉE
QF <700	7,25 €	9,25 €
QF 700 à 999	7,38 €	9,38 €
QF de 1000 à 1149	7,52 €	9,52 €
QF de 1150 à 1299	7,65 €	9,65 €
QF de 1300 à 1449	8,65 €	10,65 €
QF de 1450 à 1599	8,80 €	10,80 €
QF de 1600 à 1750	8,95 €	10,95 €
QF <1750	9,10 €	11,10 €

SEMAINE 5 JOURS

ACCUEIL DE LOISIRS	TARIF COMMUNE SEMAINE	TARIF HORS COMMUNE SEMAINE
QF <700	31,50 €	40,50 €
QF 700 à 999	32,40 €	41,40 €
QF de 1000 à 1149	33,30 €	42,30 €
QF de 1150 à 1299	34,20 €	43,20 €
QF de 1300 à 1449	39,00 €	48,00 €
QF de 1450 à 1599	40,00 €	49,00 €
QF de 1600 à 1750	41,00 €	50,00 €
QF <1750	42,00 €	51,00 €

Si une semaine comporte un jour férié, un prorata sera effectué sur le tarif de la semaine

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les différentes évolutions tarifaires en fonction de chaque quotient familial qui seront applicables à compter du 7 juillet 2025.

7- Travaux bâtiments communaux

Lors du précédent conseil municipal, Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, présentait aux membres du conseil les devis pour le démoussage du bâtiment à côté de la nouvelle salle polyvalente.

Pour des raisons techniques, le conseil municipal décide de revoir la méthodologie de traitement de la toiture.

Il est proposé de retenir la société Bat Démoussage d'un montant de 2 102,40€ TTC et d'annuler la délibération précédente n°2025-03.04-040 visée par le contrôle de légalité le 18 avril 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Bat Démoussage d'un montant de 2102,40€ TTC et annule la précédente délibération auprès de l'entreprise Gilet.

8- Salle des Lilas

Mickaël DELAHAYE, maire, informe le conseil municipal que le notaire, Maître Cadet, demande à la commune de préciser la mise à prix de départ et le prix de réserve pour l'appel à projet relatif à la salle des Lilas.

L'idée étant de proposer une mise en vente sur un site national pour étudier les possibles reconversions de la salle. Le prix n'étant pas une finalité en soi, il sera étudié l'intérêt du projet avant tout. Selon les opportunités potentielles, la population sera consultée pour avis sur le choix à opérer.

Mickaël DELAHAYE propose au conseil municipal le montant 50 000€ pour le prix de départ et le prix de réserve.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la mise à prix de départ et le prix de réserve à hauteur de 50 000€ pour la mise en vente et appel à projet de la salle des Lilas auprès de l'étude de Maître Cadet qui se chargera du dépôt de dossier sur la plateforme dédiée.

9- Acquisition d'une débroussailleuse

Mickaël DELAHAYE, maire, présente au conseil municipal les devis pour l'achat d'une débroussailleuse :

- Société Divay : 926€ TTC
- Société Poirier/Letemplier : 881,10€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Poirier/Letemplier d'un montant de 881,10€ TTC pour l'acquisition d'une débroussailleuse.

10- Questions diverses

❖ *Corvidés*

Mickaël DELAHAYE, maire, informe le conseil municipal que des administrés connaissent des nuisances par des corvidés qui endommagent leur habitation.

Un lieutenant de louveterie va intervenir afin d'étudier les possibilités d'intervention.

❖ *Nuit de la Mayenne*

Mickaël DELAHAYE, maire, informe le conseil municipal qu'un spectacle dans le cadre des Nuits de la Mayenne se déroulera le samedi 19 juillet 2025 dans notre commune. Dans le cadre de cette manifestation, l'organisateur est à la recherche de bénévoles :

- **Vendredi 18 juillet à 14h pour des opérations de montage**
- **Samedi 19 juillet de 10h à 14h pour réaliser le gardiennage du site et le soir pour la gestion du parking à la fin du spectacle**
- **Dimanche 20 juillet à partir de 9h**

❖ *Superette API*

Mickaël DELAHAYE, maire, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir des référents pour la superette afin de d'effectuer des tâches basiques de maintenance si besoin. Les volontaires sont les suivants : Josiane Couilleaux, Daniel Gérard, Christelle Beaudouin et Coralie Gérard.

❖ *Foodtruck*

Lors du conseil du 3 avril dernier, Mickaël DELAHAYE, maire, informait le conseil municipal qu'un nouveau foodtruck de pizzas et de fouées souhaitait venir sur la commune.

Ce dernier nécessite d'avoir un branchement électrique pour l'installation du Food truck chaque semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide une contribution à l'électricité et au droit de place de 30€/mois au Food truck Toutatis qui sera situé proche de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20.

Vu, la secrétaire de séance,
Aline LEBRETON



Vu, le Maire,
Mickaël DELAHAYE

